

Les formations préalables à l'examen du permis de chasser

CONTENU :

- **1 journée de formation théorique OBLIGATOIRE qui a lieu à la salle de réunion du Cyné'Tir (FDC 67) de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H00.**
- **1 demi-journée (matin ou après-midi) de formation pratique initiale OBLIGATOIRE** au centre du permis de chasser du Herrenwald à Brumath.
- **1 demi-journée (matin ou après-midi) de formation pratique complémentaire OBLIGATOIRE.**
- **En fonction du niveau, et sur recommandation des formateurs, 1 demi-journée de pratique supplémentaire (sera facturée 20 €/séance)**

CHOIX de la session : voir calendrier prévisionnel 2023 au verso ou en PJ

COÛT :

- ✂ Pour les candidat(e)s **majeur(e)s : 1 x 150 €** pour la formation et les supports, paiement possible en ligne par carte bancaire ou chèque (libellé à l'ordre de la FDC 67, encaissé après la formation théorique)
- ✂ Pour les candidat(e)s **mineur(e)s** (y compris les candidats à la chasse accompagnée) : **1 x 50 €** pour la formation et les supports, paiement possible en ligne par carte bancaire ou chèque (libellé à l'ordre de la FDC 67, encaissé après la formation théorique)
- ✂ Pour **TOUS** les candidats au permis de chasser : **1 chèque de caution de 300 €**

Le manuel du permis de chasser 2023 vous sera remis à l'entrée de la salle lors de la formation théorique. Le support pratique est un lien qui vous sera communiqué après votre inscription.

CONDITIONS d'inscription et restrictions :

Inscription aux formations : nous retourner le formulaire complété et accompagné du chèque de caution. L'inscription sera validée après contrôle du paiement en ligne sur notre site.

Inscription à l'examen : en ligne sur notre site www.fdc67.fr. Imprimez le formulaire qui sera prérempli. Vous y joindrez les pièces demandées et le retournerez au siège de la FDC 67 (voir Guide-Line). **Toute formation entamée est due et la partie non suivie ne pourra être remboursée.**

Le nombre de places étant limité, nous vous encourageons à nous faire parvenir votre inscription dans les plus brefs délais. Si la session choisie est complète, nous reportons votre inscription à une session suivante.

Seuls les formulaires d'inscription aux formations ET à l'examen dont les règlements ont été validés et accompagnés des pièces demandées seront pris en compte et dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Aucune réservation possible par téléphone ou mail. Les convocations aux différentes formations vous parviendront en temps utile.

Formations possibles à partir 14 ans et 6 mois révolus dans le cadre de la chasse accompagnée. Les **femmes enceintes** ne sont pas admises au passage du permis de chasser ni aux formations pratiques préalables.

En cas d'ABSENCE JUSTIFIÉE : votre candidature est reportée à une session suivante (en fonction des places disponibles)

En cas d'échec à l'examen du permis de chasser, il conviendra de se réinscrire à l'examen (16 €) **ET** à la formation (55 €)

En cas d'ABSENCE INJUSTIFIÉE : votre caution est encaissée et ne pourra être remboursée

